

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
1^{er} AVRIL 2021

DATE d'AFFICHAGE
13 AVRIL 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 35

L'an deux mille vingt et un,

le 6 avril à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Michel CRIAUD, - Mme Annie DRENO, - M. Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Christine LE CADRE, - Mireille LUCAS, - Jocelyne PHILIPPE, - Régine ROSSET.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

M. Michel CRIAUD donne pouvoir à M. Jean-Paul DANIEL

M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à M. Bruno HUBERT

Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°49-2021 – ADMINISTRATION GENERALE – ADOPTION PACTE DE GOUVERNANCE

Le Président rappelle que par délibération n° 132-2020 du 15 décembre 2020, le Conseil Communautaire a souhaité se doter d'un pacte de gouvernance. Celui-ci se décompose en trois parties (préambule, les instances règlementaires, la gouvernance) et décrit, entre autres, les différentes instances décisionnelles de la Communauté de Communes. Ce projet de pacte de gouvernance a été présenté aux membres du Bureau Communautaire le 15 décembre 2020, qui ont approuvé son contenu et sa rédaction.

Conformément à la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, ce document a été adressé à l'ensemble des communes le 21 janvier 2021. Celles-ci disposaient d'un délai de deux mois pour approuver ou amender ce document. Les communes d'Ambon, Arzal, La Roche-Bernard, Muzillac, Noyal-Muzillac, Péaule et Saint-Dolay ont approuvé ce document. Les communes de Le Guerno, Nivillac et Marzan ont émis un avis défavorable sur ce projet sans préciser les éléments à retravailler. Le silence pendant cette période de deux mois des communes de Damgan et Billiers vaut acceptation.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210406-DELIB_49_2021-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (**24 voix pour, 3 contre : MM. Jean-Marie LABESSE, Patrick BUESSLER-MUELA et Mme Muriel CLERY, 8 abstentions : MM. Guillaume FREDET, Denis HILLAIREAU, Eric LIPPENS, Denis LE RALLE, Guy DAVID, Alain GUIHARD, Patrick GERAUD et Mme Isabelle SIRLIN**) :

- **APPROUVE** le Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 13/04/2021
Le Président,

